

Normes obligatoires extincteur dans garage à louer

Par herabe, le 21/11/2016 à 10:14

Bonjour, Je vais louer mon garage. J'ai appris que la présence d'un extincteur est obligatoire. Quelles sont les normes obligatoires ? Catégorie d'extincteur ? Merci d'avance pour votre réponse.

Par Lag0, le 21/11/2016 à 13:18

Bonjour,

Quand vous dites: "Je vais louer mon garage", vous parlez en tant que bailleur ou locataire? Si bailleur, qu'entendez-vous par "garage"? Un local pour remiser un véhicule ou un local professionnel (pour garagiste)?

Car pour un particulier, il n'existe, en France, aucune obligation d'extincteur...

Par herabe, le 21/11/2016 à 17:48

Bonjour,

Je suis le bailleur particulier, et le garage est un box fermé pour abriter un véhicule. On m'a dit que lorsque nous louons un garage fermé, dans une copropriété, il était obligatoire depuis peu, de mettre un extincteur.

Par Lag0, le 21/11/2016 à 20:05

Pas d'obligation légale.

Peut-être le règlement de copropriété ?

Par herabe, le 21/11/2016 à 22:00

En effet, c'est mentionné dans le règlement de copropriété. Merci pour votre réponse, bonne soirée.